



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-121,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

**A/ IND- UT-121 (v. A14.1) : Mise en place de matelas pour l'isolation de points singuliers dans un réseau de fluide caloporteur.**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Nom du site des travaux : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie : ☐ OUI ☐ NON

\*Type de réseau de fluide caloporteur :

☐ vapeur ☐ eau chaude ☐ eau surchauffée ☐ fluide organique

\*Nombre de points singuliers isolés : N = .....

\*Le point singulier est isolé par un matelas souple et démontable.

\*Résistance thermique de l'isolant R ( $m^2.K/W$ ) : .....

NB : à une température moyenne de 100°C pour la vapeur, 50°C pour l'eau chaude, 70°C pour l'eau surchauffée, et 120°C pour un fluide organique.

NB : la résistance de l'isolant est telle que  $R \geq 1 m^2.K/W$  pour la vapeur,  $R \geq 1,5 m^2.K/W$  pour l'eau chaude,  $R \geq 1,2 m^2.K/W$  pour l'eau surchauffée,  $R \geq 1 m^2.K/W$  pour un fluide organique

Chaque point singulier (robinets, vannes, filtres, brides etc...) n'a pas fait l'objet d'une demande de certificats d'économies d'énergie pour cette opération depuis moins de 5 ans et ne fera pas l'objet d'une telle demande durant les cinq prochaines années.

A ne remplir que si les marque et référence du ou des matelas isolants ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :

\*Marque : .....

\*Référence : .....

\*Mode de fonctionnement du site :

☐ 1x8h ☐ 2x8h ☐ 3x8h avec arrêt le week-end ☐ 3x8h sans arrêt le week-end



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-UT-122

## Sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération

### 1. Secteur d'application

Industrie.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération.

La chaleur nécessaire à la régénération du sécheur d'air à adsorption est issue de résistances électriques ou bien récupérée sur un compresseur d'air ou sur un procédé industriel. Un sécheur d'air à adsorption utilisant uniquement un balayage d'air sec pour sa régénération n'est pas éligible à l'opération.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un sécheur d'air comprimé à adsorption à apport calorifique pour sa régénération.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marques et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un sécheur d'air comprimé à adsorption à apport calorifique pour sa régénération.

### 4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

| Mode de fonctionnement du site | Montant en kWh cumac par kW | X | Puissance électrique nominale des compresseurs en kW |
|--------------------------------|-----------------------------|---|------------------------------------------------------|
| 1x8h                           | 2 300                       |   | P                                                    |
| 2x8h                           | 5 000                       |   |                                                      |
| 3x8h avec arrêt le week-end    | 6 800                       |   |                                                      |
| 3x8h sans arrêt le week-end    | 9 500                       |   |                                                      |

P est la somme des puissances électriques nominales des compresseurs d'air connectés au sécheur (en kW).

La puissance électrique nominale d'un compresseur d'air est celle figurant sur sa plaque signalétique ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant du compresseur.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-122,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

**A/ IND- UT-122 (v. A14.1) : Mise en place d'un sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération.**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Nom du site des travaux : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie : ☐ OUI ☐ NON

\*Le sécheur d'air à adsorption utilise un apport calorifique pour sa régénération

NB : un sécheur d'air à adsorption utilisant uniquement un balayage d'air sec pour sa régénération n'est pas éligible à l'opération

\*La chaleur utilisée pour régénérer le sécheur à adsorption installé est :

☐ produite par des résistances électriques internes

☐ récupérée sur un procédé industriel

☐ récupérée sur un compresseur d'air

\*Somme des puissances électriques nominales P des compresseurs d'air connectés au sécheur (kW) : .....

À ne remplir que si les marque et référence du sécheur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

\*Marque: .....

\*Référence : .....

\*Mode de fonctionnement du site :

☐ 1x8

☐ 2x8

☐ 3x8 avec arrêt le week-end

☐ 3x8 sans arrêt le week-end



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-UT-123

## Moteur premium de classe IE3

### **1. Secteur d'application**

Industrie.

### **2. Dénomination**

Mise en place d'un moteur premium de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1.

Est exclu de l'opération standardisée tout moteur IE3 défini par le règlement (CE) n°640/2009 de la Commission du 22 juillet 2009, modifié par le règlement (UE) n°4/2014 de la Commission du 6 janvier 2014, acheté :

- entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016 si sa puissance nominale est comprise entre 7,5 kW inclus et 375 kW inclus ;
- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 si sa puissance nominale est comprise entre 0,75 kW inclus et 375 kW inclus.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La puissance nominale du moteur est supérieure ou égale à 0,12 kW et inférieure ou égale à 1 000 kW.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un moteur premium de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1 et sa puissance nominale.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un moteur premium de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1. Ce document précise la puissance nominale du moteur.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

15 ans pour un moteur de puissance nominale inférieure ou égale à 15 kW.

20 ans pour un moteur de puissance nominale supérieure à 15 kW.

### **5. Montant de certificats en kWh cumac**

| Montants en kWh cumac par kW |                     |
|------------------------------|---------------------|
| 0,12 kW ≤ P ≤ 15 kW          | 15 kW < P ≤ 1000 kW |
| 2 900 x P + 7 300            | 1 900 x P + 23 800  |

P est la puissance nominale du moteur en kW.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-123,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

**A/ IND- UT-123 (v. A14.1) : Mise en place d'un moteur premium de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1.**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Nom du site des travaux : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Secteur de réalisation de l'opération: Industrie : ☐ OUI ☐ NON

Caractéristiques du moteur :

\*Puissance nominale du moteur P (kW) = .....

NB : La puissance nominale du moteur est supérieure ou égale à 0,12 kW et inférieure ou égale à 1 000 kW.

\*Le moteur est de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1.

\*Le moteur de classe IE3 relève du règlement (CE) n°640/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 modifié et a été acheté :

- entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016 et sa puissance nominale est comprise entre 7,5 kW inclus et 375 kW inclus :

☐ OUI ☐ NON

- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sa puissance nominale est comprise entre 0,75 kW inclus et 375 kW inclus : ☐ OUI ☐ NON

A ne remplir que si les marque et référence du moteur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :

\*Marque : .....

\*Référence : .....